

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06899 Numéro SIREN : 503 233 710 Nom ou dénomination : A SENATUS CONSULTO
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2019 sous le numéro de dépôt 44883



20190448832018

DATE DEPOT : 17/06/2019

N° DE DEPOT : 44883

N° GESTION : 2008B06899

N° SIREN : 503233710

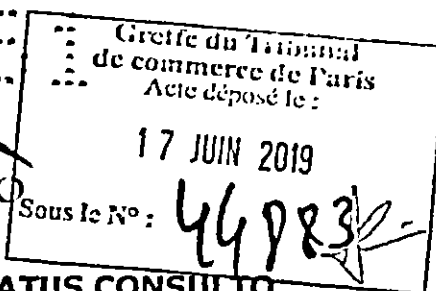
DENOMINATION : A SENATUS CONSULTO

ADRESSE : 23 Rue Boyer Barret 75014 PARIS

MILLESIME : 2018

T O R

SENATUS CONSULTO



Société par Actions Simplifiée A SENATUS CONSULTO

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

503 233 710 RCS Paris

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
du 10 mai 2019**

L'an Deux mille dix-neuf,
Le 10 mai,
A 11 heures.

Les associés de la société **A SENATUS CONSULTO**, SAS au capital de 7 500 euros divisés en **100 actions** égales d'un montant de **75 euros chacune**, dont le siège social se situe au **23 rue Boyer-Barret - 75014 Paris**, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par convocation régulière, par le Président.

L'assemblée est présidée par M. Frédéric DERAÏ, Président.

Sont présents :

- M. Frédéric DERAÏ, propriétaire de **100 actions**, numérotées de 1 à 100 ;

Soit au total 1 associé présent, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

A SENATUS CONSULTO - 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

Site Web : www.asenatusconsulto.fr ☎ : 01 53 90 45 56 - Email : contact@asenatusconsulto.fr

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux par décision du 15 juillet 2008 et référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité

SAS au capital de 7 500 euros - 503 233 710 RCS Paris - SIRET 503 233 710 00014

Code APE : 7010 Z - Code NAF : 0559A - Banque Populaire, Rives de Paris - TVA : FR 29 503 233 710

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

2 FN

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le **31 décembre 2018** ;
- approbation des comptes et affectation des résultats ;
- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31 décembre 2018** ;
- le rapport du Président ;
- le rapport spécial ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'associé quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'associé lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport et éléments ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte et insiste sur « le paysage Institutionnel français et singulièrement celui des collectivités territoriales qui peine encore à se stabiliser à la suite des lois MAPTAM et NOTRe. Et c'est dans ce contexte que les décideurs et cadres sont amenés à préparer les prochains renouvellements électoraux, tout en devant faire face aux transformations socioéconomiques de notre temps. Décodeur de ses marchés, A SENATUS CONSULTO a accompagné ses clients en 2018, en intégrant toujours plus d'innovation dans ses offres, de la conception à la réalisation, tout en mettant un accent particulier sur les thématiques justement liées à ces dynamiques métropolitaines et reconfigurations socioéconomiques/organisationnelles, économie circulaire et logiques de développement, nouvelle gouvernance des territoires et stratégies d'actions locales, Smart Cities et Smart Territoires, nouvelles technologies du numérique dans l'action publique, communication institutionnelle et politique... Ancrées pour l'essentiel sur les territoires, les actions développées chaque jour par A SENATUS CONSULTO sont organisées en mode agile et sur mesure, rendant les prestations vendues toujours plus précises, plus concrètes et plus efficaces ».

Et le Président d'ajouter : « faisant preuve d'une grande rigueur financière, on constate que l'activité est marquée par la parfaite stabilisation du chiffre d'affaires net généré, qui atteint au 31 décembre 2018, **326 881 euros**. Parallèlement, le volume des charges d'exploitation est naturellement maîtrisé. Celles-ci s'élèvent à **256 014 euros**, d'où le résultat d'exploitation qui présente un résultat de **70 888 euros**. Le résultat courant avant impôt est de : **70 888 euros** et le résultat exceptionnel est de **0 euro** ».

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :



Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018**.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **55 995 euros** ainsi que le report à nouveau de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de **50 000 euros**, dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40% ;
- le solde, au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction (article 158-3 2 ^{ème} alinéa du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2017	50 000		
31 décembre 2016	80 000		
31 décembre 2015	100 000		

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, approuvent les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Les associés approuvent la rémunération 2018 du Président qui s'est élevée à **6 000 euros**.

Les associés décident de fixer la rémunération 2019 du Président à **6 000 euros**.

Les associés approuvent aussi les versements d'un montant de **2 148 euros** effectués dans le cadre d'un contrat de prévoyance et mutuelle au profit du Président.



Ces rémunérations s'ajoutent au remboursement des frais professionnels, gratifications ou primes exceptionnelles octroyées en fin d'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

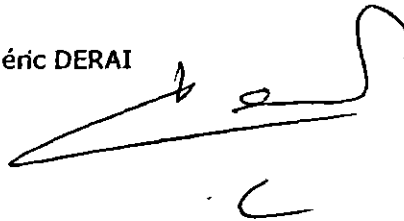
Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Frédéric DERAÏ pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président, associé : Frédéric DERAÏ

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop and a small flourish underneath.A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a small flourish.



Société par Actions Simplifiée A SENATUS CONSULTO
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

503 233 710 RCS Paris

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
du 10 mai 2019**

Affectation du résultat

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **55 995 euros** ainsi que le report à nouveau de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de **50 000 euros**, dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40% ;
- le solde, au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction (article 158-3 2 ^{ème} alinéa du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2017	50 000		
31 décembre 2016	80 000		
31 décembre 2015	100 000		

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M² DECA

A SENATUS CONSULTO - 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS
Site Web : www.asenatusconsulto.fr ☎ : 01 53 90 45 56 - Email : contact@asenatusconsulto.fr

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux par décision du 15 juillet 2008 et référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité
SAS au capital de 7 500 euros - S03 233 710 RCS Paris - SIRET 503 233 710 00014
Code APE : 7010 Z- Code IAF : 8559A - Banque Populaire, Rives de Paris - TVA : FR 29 503 233 710
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

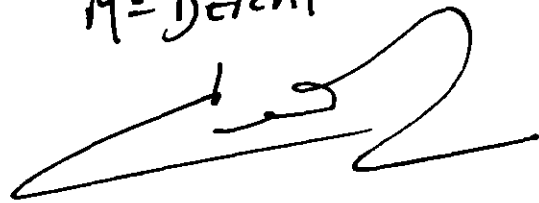
62

SAS A SENATUS CONSULTO

23 RUE BOYER PARRET
75014 PARIS

Certifié conforme à l'original

M^E DERAI



le 10.05.19

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexe aux comptes annuels	5
Liasse Fiscale	13

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	345		345	345	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	12 710	9 531	3 180	1 457	1 723
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	830		830	830	
TOTAL (I)	13 885	9 531	4 355	2 632	1 723
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	72 570		72 570	60 450	12 120
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				5 496	- 5 496
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	41 500		41 500	1 500	40 000
Disponibilités	34 719		34 719	48 583	- 13 864
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance				266	- 266
TOTAL (II)	148 789		148 789	116 295	32 494
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	162 674	9 531	153 144	118 927	34 217

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 500)	7 500	7 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	750	750	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	5 587	593	4 994
Résultat de l'exercice	55 995	54 995	1 000
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	69 832	63 837	5 995
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	60 907	10 204	50 703
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 189	26 786	- 15 597
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	6 063	3 500	2 563
. Etat, impôts sur les bénéfices	493		493
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 480		4 480
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	180	14 600	- 14 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	83 312	55 090	28 222
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	153 144	118 927	34 217

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	326 881		326 881	340 352	- 13 471
Chiffres d'affaires Nets	326 881		326 881	340 352	- 13 471
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			21	3	18
Total des produits d'exploitation (I)			326 902	340 354	- 13 452
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			241 906	260 117	- 18 211
Impôts, taxes et versements assimilés			779	530	249
Salaires et traitements			6 000	6 000	0,00
Charges sociales			6 488	4 379	2 109
Dotations aux amortissements sur immobilisations			540	536	4
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			301	4	297
Total des charges d'exploitation (II)			256 014	271 566	- 15 552
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			70 888	68 789	2 099
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés				710	- 710
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)				710	- 710
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				710	- 710
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			70 888	69 499	1 389

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	14 893	14 504	389	2,68
Total des Produits (I+III+V+VII)	326 902	341 064	- 14 162	-4,15
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	270 907	286 070	- 15 163	-5,30
RESULTAT NET	55 995	54 995	1 000	1,82
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe aux comptes annuels

SAS A SENATUS CONSULTO

**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31.12.2018**

Montants exprimés en EUR

SAS A SENATUS CONSULTO
23 Rue Boyet Barret
75014 PARIS
Ce rapport contient 10 pages

Table des matières

1 Faits majeurs	7
1.1 Evénements principaux de l'exercice	7
1.2 Principes, règles et méthodes comptables	7
2 Informations relatives au bilan	7
2.1 Actif	7
2.1.1 Tableau des immobilisations	7
2.1.2 Tableau des amortissements	8
2.1.3 Immobilisations incorporelles	8
2.1.4 Immobilisations corporelles	8
2.1.5 Immobilisations financières	8
2.1.6 Créances	9
2.2 Passif	9
2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres	9
2.2.2 Capital	10
2.2.3 Dettes financières	10
2.2.4 Autres dettes	10
3 Informations relatives au compte de résultat	11
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché	11
	géographique
3.2 Autres informations significatives	11
3.2.1 Tableau des ressources	11
3.2.2 Décomposition des actions de formation par finalités	12
3.2.3 Conventions de ressources publiques affectées	12
3.3 Impôt sur les bénéfices	12
3.3.1 Ventilation	12

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

Le montant des fonds propres de l'entreprise favorise la stabilité financière de l'entreprise.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

En outre, les comptes annuels ont été arrêtés conformément à l'arrêté du 2 août 1995 relatif à l'application des adaptations professionnelles du plan comptable général aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute de début d'exercice	+	-	Valeur brute de fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	345			345
Installations, agencements et aménagements	5 577			5 577
Matériel de bureau et informatique	4 870	2 863		5 577
Dépôt et cautionnement	830			830
TOTAL	11 622			13 885

2.1.2 Tableau des amortissements

	Montant des amortissements en début d'exercice	+	-	Montant des amortissements en fin d'exercice
Installations, agencements et aménagements	4 425	433		4 858
Matériel de bureau et informatique	4 565	108		4 673
TOTAL	8 990	540		9 531

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3/5 ans

2.1.5 Immobilisations financières**2.1.5.1 Prêts et autres immobilisations financières**

Il s'agit des dépôts et cautionnements versés.

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	830		830
Créances sur conventions de formations	72 570	72 570	
Total	73 400	72 570	830

2.2 Passif**2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres**

	N-1	+	-	N
Capital	7 500			7 500
Réserve légale	750			750
Report à nouveau	593	4 994		5 587
Résultat	54 995	55 995	54 995	55 995
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
Total	63 837	60 989	54 995	69 832

2.2.2 Capital**2.2.2.1 Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 100 actions de 75 euros de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	100	75
Mouvement :		
Mouvement :		
Position fin de l'exercice	100	75

2.2.3 Dettes financières**2.2.3.1 Classement par échéance**

Il n'existe aucune dette financière hors comptes courants au 31 décembre 2017.

2.2.4 Autres dettes**2.2.4.1 Classement par échéance**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés hors formation	11 189	11 189		
Personnel et comptes rattachés	6 063	6 063		
Etat	4 973	4 973		
Groupe et associés	60 907	60 907		
Autres dettes				
TOTAL	83 312	83 312		

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
CA 2018	326 880
Total	326 880

3.2 Autres informations significatives

3.2.1 Tableau des ressources

TABLEAU I : Ressources de l'organisme	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en euros	en %	en euros	en %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	20 120	3%	8 830	3%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	52 162	0%	-	0%
Entreprises : via fongécif, OMA, FAF	-	0%	-	0%
Particuliers	-	0%	-	0%
Sous total I		3%		3%
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Régions et collectivités territoriales Métropole	204 728	78%	266 018	71%
Régions et collectivités territoriales DOM	54 556	19%	65 504	26%
Sous total II		97%		97%
Autres				
Autres organismes de formation		0%		0%
Autres ressources		0%		0%
Sous total III		0%		0%
Total des ressources	331 556	100%	340 352	100%

3.2.2 Décomposition des actions de formation par finalités

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité	Montant (N) en		Montant (N-1)	
	euros	en %	en euros	en %
Diplômantes (1)		0%		0%
Initiation et perfectionnement	340 352	100%	331 556	100%
Professionnel et qualifiant (2)		0%		0%
Insertion sociale		0%		0%
Total	340 352	100%	331 556	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués ;

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations.

3.2.3 Conventions de ressources publiques affectées

Aucune information significative n'est à mentionner.

3.3 Impôt sur les bénéfices**3.3.1 Ventilation**

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	70 888	
Impôts : - au taux de 15%	(5 718)	
- au taux de 28%	(9 175)	
Résultat après impôts	55 995	

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (annexe 51 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		12	
Numéro SIRET *		5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4					
		Néant ☐					
		Exercice N clos le: 31/12/2018					
		Bail 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Pras d'établissement *	AB		AC			
	Pras de développement *	CX		CC			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	345	AG		345	
	Fonds commercial (I)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AV			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AO			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	12 710	AU	9 531	3 180	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Pièces	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	830	BI		830	
TOTAL (II)		EJ	13 885	BK	9 531	4 355	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	EL		EN			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	72 570	BY		72 570	
	Autres créances (3)	BZ		CA			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions émises)	CD	41 500	CE		41 500	
Disponibilités	CF	34 719	CG		34 719		
DIVERS	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	148 789	CK		148 789	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Frais de remboursement des obligations (V)	CX					
Comptes de régularisation	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	162 674	IA	9 531	153 144	
Remarques (1) Dont doit au bail				(2) Part à plus d'un an *		CR	
Classe de réserve de prudence *		Stocks		Créances			

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2012

Formulaire obligatoire (article 93 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé . . . 7 500)	DA			7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			5 587
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			55 995
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			60 907
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			11 189
	Dettes fiscales et sociales	DY			11 216
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte épargne	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			83 312
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			153 144
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1957) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			94 284	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGF-P N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise

SAS A SENATUS CONSULTO

Néant ☐

		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
			FG		291 105	FH	35 776	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		291 105	FY.		35 776	FL
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (I) (11)					FQ	21	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	326 902
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	241 906	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	779	
	Salaires et traitements *					FY	6 000	
	Charges sociales (10)					FZ	6 488	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	540	
			dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant, dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	301	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	256 014
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	70 888
opérations de gestion	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						CV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	70 888	

(Régime fiscal : voir tableau n° 2019) * Les explications concernant le tableau sont données dans la notice n° 2019.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Nant ☐												
				Exercice N												
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA												
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB												
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC												
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID												
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE												
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIF												
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG												
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH												
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI												
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ												
Impôts sur les bénéfices *				HK	14 893											
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	326 902											
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	270 907											
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	55 995											
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO												
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY												
		produits d'exploration afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG												
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *		IP												
		Crédit bail immobilier		HQ												
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH												
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ												
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK												
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX												
		Dont amortissements des souscriptions dans des FME innovantes (art. 217 octets)		RC												
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD												
	(9) Dont transfert de charges			A1												
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	2 149											
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3												
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	300											
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			A6													
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels								
Exercice N																
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels															
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N-1</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </table>		Exercice N-1		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels								
Exercice N-1																
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels															

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032.

Formulaire obligatoire remis
à l'A du Code général
des impôts

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS A SENATUS CONSULTO** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début d'exercice		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Acquisitions, cessions, apports et versements de fonds à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KE	345	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	MJ		KM		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	VC		KP		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	VD		KS		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		KV	5 577	KW		KX	
		Matériel de transport		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 870	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	10 447	LO		LP	2 263		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	SG		SM		SN		
		Autres participations	SU		SV		SW		
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	830	IU		IV			
TOTAL IV		LQ	830	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OC	11 622	OI		OL	2 263		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début d'exercice		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Acquisitions, cessions, apports et versements de fonds à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LW	345	IX	345	
CORPORELLES	Terrains		IP		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		ME		MF		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	IS		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU		MN	5 577	MO	5 577	
		Matériel de transport	IV		MP		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MT	7 133	MU	7 133	
		Emballages récupérables et divers	IX		MV		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NI	12 710	NI	12 710		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OT		OW		
		Autres participations	IO		OY		OZ		
Autres titres immobilisés		II		OC		OD			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		OF	830	OG			
TOTAL IV		I3		OK	830	OL			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OL	13 885	OM	13 055		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations de montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne se concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif de bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette part est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les énoncés sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE & sports-comptables Janvier 2019

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTONéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements effectués aux éléments sortis de l'actif et repusés		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations corporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		PI		PJ		PK		PL	
Terrains		PM		PN		PO		PQ	
Constructions	Sur sol propre	PR		PS		PT		PU	
	Sur sol d'autrui	PV		PW		PX		PY	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD		QE		QF		QG	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de transport	QL		QM		QN		QO	
	Matériel de bureau et matériel informatique	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN		YP		YQ		YR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode de gestion	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode de gestion	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	ND	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations corporelles TOTAL II	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
Terrains	N14	N15	N16	N17	N18	N19	N20
Constructions	Sur sol propre	N21	N22	N23	N24	N25	N26
	Sur sol d'autrui	N27	N28	N29	N30	N31	N32
	Inst. générales, agencements et aménagements divers	N33	N34	N35	N36	N37	N38
Inst. techniques mat. et outillage	N39	N40	N41	N42	N43	N44	N45
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	N46	N47	N48	N49	N50	N51
	Matériel de transport	N52	N53	N54	N55	N56	N57
	Mat. bureau et matériel informatique	N58	N59	N60	N61	N62	N63
Emballages récup. et divers	N64	N65	N66	N67	N68	N69	N70
TOTAL III	N71	N72	N73	N74	N75	N76	N77
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N78	N79	N80	N81	N82	N83	N84
Total général (I + II + III + IV)	N85	N86	N87	N88	N89	N90	N91
Total général net des (NP + NQ + NR)	N92	N93	N94	N95	N96	N97	N98
Total général net des (NS + NT + NU)							
Total général net des (NV - NY)							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à éteindre			Z9	Z8
Pour les remboursements des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGRIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (Article 39 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO Neant ☒

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-III) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dotations majorations exceptionnelles de 30 %	D3	DI	DS	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II d) du CGI)	I	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TV	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations {	6A	6B	6C	6D
- incorporelles	6E	6F	6G	6H
- corporelles	6J	6K	6L	6M
- titres mis en équivalence	6N	6P	6Q	6R
- titres de participation	6S	6T	6U	6V
- autres immobilisations financières (I) *	6U	6V	6W	6X
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciations (I) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises {				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI				10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 93 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO		Néant : ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an 3	
			A plus de 5 ans 4	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou incertains	VA		
	Autres créances clients	UA		
	Créance représentative de titres (Prêt pour opération de prêts ou remis en garantie * antérieurement constatée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VI	VV
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		ZY		
Autres emprunts obligataires (1)		ZZ		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VII		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	VZ	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice (N, N-1, N-2, N-3, N-4, N-5)	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	55 995	
	Avantages personnels non déductibles* (art. 312-1 du CGI)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et amortissements déductibles non déductibles (art. 39-5 du CGI)		WE		
	Autres charges et dépenses déductibles (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (art. 39-5 du CGI)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit à l'entrepreneur et de la dette d'acquisition	RA	Pris des loyers dispensés de réintégration (art. 39-5 du CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (art. 39-5 du CGI)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non concernés (art. 39-5 du CGI)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOT SD)				Y7	14 893	
	Quote-part	WI	Résultat à réintégrer		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins valeurs nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		Y8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		Y9			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		Y0			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				Y1			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Régime des sociétés mères et des filiales*		Régime des sociétés mères et des filiales*		Y2		
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Régime des sociétés mères et des filiales*		Y3		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*						Y4	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 B SD, cadre III)						Y5	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		Y6		
			- Imposées au taux de 0 %		Y7		
			- Imposées au taux de 19 %		Y8		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		Y9		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				Y0		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				Y1		
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Régime des sociétés mères et des filiales*		Y2		
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Régime des sociétés mères et des filiales*		Y3		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*				Y4		
	Maorisation d'amortissement*				Y5		
	Augmentation de la participation*				Y6		
	Augmentation de la participation*				Y7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				Y8		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Créance déduite par le report en attente de déficit		Y9		
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y0		
	TOTAL II				Y1	70 888	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL III	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	70 888		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		déficit (II moins I)		XI			
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XI			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XII)				XI	70 888		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058 B SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YA		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZI		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Bilan à compléter jusqu'au 31 décembre 2019

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGPIP N° 2058-CSD 2019

Formulaire obligatoire (article 99 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	593	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OD	54 995		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	50 000				
	TOTAL I	OF	55 587		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG	5 587			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	55 587		
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N.		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES	- Sous-traitance						YT	157 307			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	10 520			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)						SS	9 309			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnels)	ES					ST	64 770			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	241 906			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YX	452			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	327			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	779			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	4 686			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	206			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018)*						OB	6 049			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé*	XP									
	- Filiales et participations (liste au 2019-01-01 prévue par art. 68 II de la loi n° 2019-115 du 22-03-2019)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dotée d'un statut d'entreprise innovante						RG				
RÉGIME DE GROUPE*	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RSI				
	Sociétés résultat comme si c.e. n'avait pas été membre du groupe	JA									
	Groupes résultat d'ensemble	JD									
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si filiale		J1		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SARL AF CONSEILS - Janvier 2019

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾		Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente ⁽⁷⁾		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹¹⁾
				19 %	15 % ou 12,50 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1955, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenus sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 3)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne 3)							
CADRE C : plus ou moins-value nette (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne 3)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 238 C et 210 E du CGI.

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note de n° 3012.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO

Neant ☒

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rapport de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16 % ☐Grands plus-values de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
soumis à l'impôt sur le revenu (art. 209 A du CGI) ☐Grands plus-values de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I 2 du CGI) ☐

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants relatifs à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=3+D+F-G-H
	À 19 % 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾	(4)	(7)
(1)	(2)	(3)	(5)	(6)	(4)	(7)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants relatifs à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme s'entendent aux termes de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices closés à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BA08 Impôts-entreprises, janvier 2019

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

formulaire obligatoire
(article 91A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

 Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		YP	1,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	326 881
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Restitutions de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	326 881
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	21
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	21
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	160 744
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	70 883
Loyers et redevances, à l'exception de ceux affectés à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	10 280
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	301
Charges déductibles de la valeur ajoutée affectées à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements affectées à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	242 208
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	84 694
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 AC et 1329-DEF)		SA	84 694
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	326 881
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de définition fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, affectées à la production immobilisée déclarée ligne OU, portées en ligne OY.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032 NOT SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 19 de la loi n° 66-539 du 24 juillet 1966)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 50323371000014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A SENATUS CONSULTO

ADRESSE (voie) 23 RUE BOYER PARRET

CODE POSTAL 75014

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P1 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DEBAT Prénom(s) EDEDEPIT
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 25/03/1966 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 6 Bis Voie RUE VILLA D'ALESSIA
 Code Postal 75014 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 36 de la loi 10-55 C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A SENATUS CONSULTO

ADRESSE (voie)

23 RUE BOYER PARRET

CODE POSTAL

75014

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

Brida L'expert-comptable Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tenir à disposition

Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social	
SAS A SENATUS CONSULTO 23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS			
SIRET	5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1	4 Météo contact@senatusconsulto.fr	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Formation continue d'adultes	Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐
--------------------	------------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065 SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 29%	32 768	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 12% Autres PV imposables à 12% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-2A ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Tenzone entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065 SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065 SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 25%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf notice du formulaire n° 2075-6*)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des bases fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
SARL AF CONSEILS 25 BOULEVARD DE SEBASTOPOLE 75001 PARIS			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
			Cale 17032019 Lieu PARIS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Qualité et nom du signataire PRESIDENT DERAJ	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe à la base fiscale (cf la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065 SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO

du

Adresse 23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS

at:

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ③)	DÉPENSES ET CHARGES AFFRÉES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immobilisations affectées à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**TOTALX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		885
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		10 102
Total		10 987

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①):			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ①	
- de l'exercice 2018... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	10 987	- de l'exercice 2018... ⑩	70 888
- de l'exercice précédent ⑪	43 519	- de l'exercice précédent ⑪	69 499

Nom et qualité du signataire	DERAI PRESIDENT	À PARIS	le 17/03/2019
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.